

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX

N° 63

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023 (accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

AGRIAQ : participation au déficit 2022

Restauration collective des agents : participation au déficit 2022 de l'AGRIAQ

Pour déjeuner, les agents ont accès à deux restaurants inter-administratifs, l'un rue Jean Jaurès et l'autre à Ty Nay, gérés par l'Association de Gestion du Restaurant Inter Administratif de Quimper (AGRIAQ).

La pandémie survenue au printemps 2020 avait fortement impacté l'activité de l'AGRIAQ qui avait subi une perte de 125 713 € pour l'année 2020 et 92 092 € pour l'année 2021.

La pandémie a continué de perturber l'activité de l'association au premier trimestre 2022.

Ensuite, le nombre de convives a considérablement augmenté à partir de septembre jusqu'à la fin de l'année 2022. Néanmoins, l'AGRIAQ a enregistré un déficit au titre de l'année 2022 de 65 338 €.

Lors du conseil d'administration de l'AGRIAQ en date du 2 mars 2023, les administrations ont été informées qu'elles seraient sollicitées afin de combler le déficit.

Au prorata de la fréquentation des agents, la participation pour la ville de Quimper s'élève à 2 919,93 €.

Afin de permettre à l'AGRIAQ de maintenir son activité, après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à verser une subvention de 2 919,93 € au titre du déficit 2022 de l'AGRIAQ.